

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 4 novembre 2024

11.2024-01	CULTURE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « achat d'un nouveau TPE pour la billetterie »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la séance du Conseil communautaire en date du 21 mai 2024 approuvant les tarifs actualisés des spectacles du Quatrain pour la saison 2024-2025,

Considérant que la saison culturelle 2024-2025 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 13 mars 2024,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'accueil des spectateurs il convient d'acheter un nouveau TPE pour la billetterie en état de fonctionnement,

Considérant que la société Monétique et services, sise 9 rue de Gascogne – 40140 à Soustons, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour l'achat d'un TPE Desk 5000 WIFI, avec la société Monétique et services, sise 9 rue de Gascogne – 40140 à Soustons pour un montant de 622,96€ HT soit 747,55€ TTC répartis comme suit :

- Desk 5000 WIFI pour un montant de 313€ HT
- PIN PAD Desk 1600 pour un montant de 164,66€ HT
- Maintenance première année et assistance téléphonique 12 mois pour un montant de 60€
- Passerelle IP Année Preludd pour un montant de 71,40€ HT
- Les frais d'expédition pour un montant de 13,90€ HT

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »